

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Hope Town

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-13
DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-13 DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le(a) soussigné(e) :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption par la résolution numéro 049-2026 à sa séance régulière du 1^{er} avril 2026, du projet de Règlement numéro 2026-13 (Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments numéro 2026-13, tiendra une assemblée publique de consultation le 27 avril 2026, à compter de 18 h à la salle du conseil de la municipalité de Hope Town ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'adopter un « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments numéro 2026-13 » ce, tel que décrit aux articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

QUE ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de tout le territoire de la municipalité de Hope Town;

QU'au cours de cette assemblée publique, l'inspecteur en urbanisme expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet ;

QUE ce projet de Règlement ne contient pas de disposition propre à un Règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QUE ce projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Hope Town, ce 14^e jour d'avril 2026.


Sonia Aspirot
DG – Greffière-trésorière